

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/06/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DU VAL FOURRE A MANTES-LA-JOLIE : AVENANT N°2	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 20/06/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 114

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 20

BERTRAND Alain a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURE Denis a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
BOURSALI Karim a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité
KONKI Nicole a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à POYER Pascal
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
MEMISOGLU Ergin a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
PERSIL Albert a donné pouvoir à BERMANN Clara

PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
WOTIN Maël a donné pouvoir à JALTIER Alec

Absent(s) non représenté(s) : 7

ANCELOT Serge, AOUN Cédric, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BORDG Michaël, DAUGE Patrick, POURCHE Fabrice

130 POUR :

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

2 ABSTENTION :

CHARBIT Jean-Christophe, NAUTH Cyril

2 NE PREND PAS PART :

DE PORTES Sophie, PRELOT Charles

EXPOSÉ

Au titre de sa compétence « politique de la ville », la Communauté urbaine pilote les projets de renouvellement urbain au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La Communauté urbaine a approuvé, par délibération du 6 février 2020, la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie, cofinancé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Cette convention a été signée le 3 mars 2022 avec tous les partenaires (ANRU, Agence Nationale de l'Habitat, Etat, Département des Yvelines, commune de Mantes-la-Jolie, bailleurs sociaux, Action Logement, Foncière Logement, Etablissement Public Foncier d'Île-de-France -EPFIF-, Établissement public d'aménagement du Mantois Seine-Aval -EPAMSA).

Le projet de renouvellement urbain du Val Fourré a pour principal objectif d'achever la transformation du quartier initiée lors du précédent programme ANRU en portant les enjeux suivants :

- Renouveler le cœur du quartier et le faire rayonner ;
- Requalifier le parc résidentiel existant et construire de nouveaux logements ;
- Réinscrire le Val Fourré dans une stratégie éducative et culturelle innovante ;
- Créer plus de liens avec le reste de la ville ;
- Apaiser les circulations et favoriser les déplacements cyclistes et piétons.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant, signé le 14 avril 2024, après délibération du Conseil communautaire du 4 juin 2023, portant essentiellement sur l'intégration de nouvelles opérations (aménagement du secteur central porté par l'EPFIF et l'EPAMSA, réhabilitation et résidentialisation de nouvelles opérations réalisées par des bailleurs sociaux, restructuration par la commune de ses parkings souterrains, soutien à l'accession sociale) et une augmentation de la participation financière de l'ANRU d'opérations portées par la Communauté urbaine et la commune.

Il est proposé de conclure un avenant n°2 afin de :

- Prendre en compte les évolutions validées par le Comité national d'engagement de l'ANRU du 1^{er} juillet 2024, notamment l'intégration de financements issus du dispositif « Quartiers Résilients » porté par l'ANRU pour accompagner les quartiers dans le renforcement de leur résilience environnementale, sociale et économique ;
- Acter, à la suite de l'annulation des subventions liée au Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (PRIOR) du Département pour les opérations d'aménagements des espaces publics de la commune et de la Communauté urbaine, une reconfiguration du périmètre d'intervention et du mode opératoire de réalisation. En effet, la Communauté urbaine portait quatre opérations d'aménagement sectorisées (Aviateurs, Musiciens, Physiciens et axes transversaux) dans lesquelles la Communauté urbaine réalisait l'intégralité des aménagements qu'ils soient de compétences ville ou Communauté urbaine. L'avenant regroupe maintenant dans une seule opération l'ensemble des interventions de la Communauté urbaine en se concentrant uniquement sur ses compétences voiries et espace public. La commune réalisera, quant à elle, les aménagements de sa compétence, à savoir principalement la place du marché, des parvis d'équipements, des espaces verts et mails paysager.

L'avenant n°2 consiste à intégrer les évolutions suivantes :

- Intégration au contrat des modifications apportées par l'ajustement mineur n°1 ;
- Modification du projet urbain et de la programmation résidentielle conformément aux études urbaines réalisées par le groupement Leclercq Associés ;
- Intégration des actions financées dans le cadre de la démarche Quartiers Résilients :
 - o Rue sans réseaux (opérations d'aménagement – maîtrise d'ouvrage (MOA) commune et Communauté urbaine) ;
 - o Mobilier urbain en faveur de la cohésion sociale (opérations d'aménagement – MOA commune et Communauté urbaine) ;
 - o Renforcement de la trame piétonne et cyclable (opérations d'aménagement – MOA commune et Communauté urbaine) ;
 - o Renforcer la pleine terre sur la dalle Clémenceau (opération d'aménagement « Dalles centrales » – MOA EPFIF) ;
 - o Cour oasis (démolition-reconstruction de l'école Colette Jonquilles Rousseau – MOA commune) ;
- Suppression des opérations d'aménagement sous MOA Communauté urbaine et commune (secteur Aviateurs, secteur Musiciens, secteur Physiciens, secteur Chénier-Lécuyer et axes transverses) ;

- Création de deux nouvelles opérations d'aménagement (une première sous MOA Communauté urbaine et une seconde sous MOA commune) intégrant les financements des actions « Rue sans réseaux », « Mobilier urbain en faveur de la cohésion sociale » et « Renforcement de la trame piétonne et cyclable » dans le cadre de la démarche Quartiers Résilients ;
- Ajout de l'opération de construction d'un nouveau complexe sportif (MOA commune) avec un financement au taux de scoring de la commune (35 %) ;
- Suppression de l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire (MOA commune) ;
- Modification de l'opération de restructuration, qui évolue en opération de démolition-reconstruction, de l'école Colette Jonquilles Rousseau (MOA commune) avec un financement au taux de scoring majoré de la ville (45 %) et intégrant le financement de l'aménagement d'une cour oasis dans le cadre de Quartiers Résilients ;
- Report post-NPNRU de l'opération de restructuration du Cube en pôle culturel (MOA commune) ;
- Modification des objectifs en matière d'insertion par l'activité économique.

Pour la Communauté urbaine, cet avenant permet d'obtenir de la part de l'ANRU une subvention de 6,3 M€ pour financer le programme d'aménagement des espaces publics sous sa maîtrise d'ouvrage, tel qu'approuvé par délibération du 28 novembre 2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie ainsi que la maquette financière,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant susmentionnés et ses annexes ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à son exécution et à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020-02-06_39 du 6 février 2020 portant approbation de la convention quartier pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-04-06_04 du 6 avril 2023 portant approbation l'avenant n°1 à la convention susmentionnée,

VU l'avis du comité national d'engagement de l'ANRU du 1^{er} juillet 2021,

VU l'avenant n°2 et son tableau financier, tels qu'annexés à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Aménagement du territoire le 17 juin 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie ainsi que la maquette financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE à signer l'avenant susmentionnés et ses annexes ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à son exécution et à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	02 JUIL. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	02 JUIL. 2025
Exécutoire le :	02 JUIL. 2025
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)	
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles	
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 26 juin 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU

